



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRESENTATION DE SPECTACLES AVEC L'ASSOCIATION LE TYMPAN

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, souhaite proposer à partir de ses équipements, une programmation culturelle variée sur l'ensemble du territoire,

Considérant que le Conservatoire communautaire consacre une semaine à la famille d'instruments des cuivres du 9 au 14 mai 2023, intitulée « Semaine des Cuivres ».

Considérant que durant cette semaine plusieurs master-classes et concerts seront proposés par des artistes de qualité spécialistes du « cuivre »,

Considérant que l'Association « LE TYMPAN » propose, le vendredi 12 mai 2023 dans la salle des fêtes de Saint-Venant, en collaboration avec le CHROMATIC MUSEUM, la programmation d'un concert tout public avec en première partie la participation de l'Harmonie Municipale de Saint-Venant, et que le répertoire proposé par cet ensemble composé d'une douzaine de cuivres, d'une batterie et de parties électro correspond à celui attendu au Conservatoire communautaire,

Considérant qu'en application de l'article R.2123-1.3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec l'association « LE TYMPAN », dont le siège social se situe à Caen (14000), 9 rue Neuve Bourg l'Abbé pour un montant de 6 405,00 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession de droits de représentation de spectacles avec l'association « LE TYMPAN », dont le siège social se situe à Caen (14000), 9 rue Neuve Bourg l'Abbé, ayant pour objet la programmation avec le CHROMATIC MUSEUM, d'un concert tout public avec en première partie de ce concert la participation de l'Harmonie Municipale de Saint-Venant, le vendredi 12 mai 2023, dans la salle des fêtes de Saint-Venant et ce pour un montant de 6 405,00 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **25 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **26 AVR. 2023**

Et de la publication le : **26 AVR. 2023**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



DAGBERT Julien